

Le P. Menestrier (1), dans un petit volume publié en 1700 et intitulé *Dissertation des loteries* (sic), fait l'histoire de ces jeux appliqués aux établissements de bienfaisance, et il entre dans de nombreux détails à l'occasion d'une loterie tirée en faveur de l'Hospice de la charité, et desquels je vais donner une analyse.

On avait établi primitivement des loteries, dans le but de venir en aide aux actes charitables, et le P. Menestrier se fait le défenseur de ces sortes de jeux. Cependant il ne veut pas que l'on y admette les domestiques, les enfants et les pauvres, car le profit le plus clair proviendrait alors moins des riches que de la multitude ignorante et gênée.

En 1699, l'Hospice de la Charité se trouva dans une triste position financière, et alors on demanda au roi la permission d'ouvrir une loterie, pour subvenir à des besoins urgents. Le roi accorda la demande et il fut arrêté que cette loterie serait de 700,000 livres. Pour remplir cette somme, on émit 50,000 billets de 14 livres, « dont mille « seraient de bons lots, et les autres 49,000 de nulle « valeur. » Afin de pouvoir donner des lots, dont le principal était de 50,000 livres, on préleva 200,000 livres sur le capital provenant de 50,000 billets.

« Toutes choses ayant été ordonnées, on fit savoir qu'on « commencerait, le quatorzième d'avril, à ouvrir le sort et « à tirer les billets dans une grande salle de l'Hôpital de « la Charité, où les directeurs avaient fait dresser un « théâtre, avec des sièges et une grande table, pour les « magistrats qui devaient y présider et pour les adminis- « trateurs qui devaient ouvrir les billets, avec deux autres

---

(1) Le P. Claude-François Menestrier, jésuite, né à Lyon le 16 mars 1631, mort à Paris le 21 janvier 1705.